

LA RADIOGONIOMETRIE AU SERVICE DES BATEAUX DE PECHE.

Par A. VAN LIERDE,
Ingénieur à Bruxelles.

Au Congrès National d'Expansion Maritime et Colonial, tenu en cette ville en 1922, M. G. Vincent, Ingénieur en Chef de la Société Anonyme Internationale de Télégraphie sans Fil, présentait une intéressante étude sur « un nouvel instrument de navigation : le Radiogoniomètre ».

Aujourd'hui, cet appareil a pris une place telle, comme instrument de navigation, qu'il ne nous est plus nécessaire d'en indiquer les principes de fonctionnement ni d'en énumérer les mérites.

D'ailleurs, la Convention sur la sécurité de la vie humaine en mer a consacré son utilité en rendant son équipement obligatoire à bord des navires de plus de 5,000 tonnes.

L'utilité de cet appareil n'est pas moindre pour les petits navires, et notamment pour les chalutiers. Les problèmes d'ordre technique à résoudre dans ce dernier cas sont toutefois d'un caractère particulier.

Le radiogoniomètre est employé normalement comme instrument de navigation pour déterminer la position du navire en utilisant des repères de position comme radiophares ou stations terrestres.

Cet emploi n'est pas distinct pour les grands navires et les chalutiers; autrement dit, le radiogoniomètre installé à bord des chalutiers doit pouvoir remplir la même fonction que celui installé à bord des grands navires. Sur les grands navires, le radiogoniomètre sert également à déterminer la direction d'où proviennent les appels de détresse qui sont reçus par la station de bord.

Pour les chalutiers, cette fonction de caractère plutôt exceptionnel prend une importance beaucoup plus considérable; en effet, les patrons pêcheurs désirent utiliser le radiogoniomètre non seulement pour pouvoir se porter au secours de camarades en détresse, mais encore et surtout pour pouvoir retrouver ceux-ci sur les lieux de pêche.

Pour atteindre ce but, il faut donc que le radiogoniomètre installé à bord des chalutiers réponde à trois conditions supplémentaires auxquelles ne doit pas répondre le radiogoniomètre installé à bord des grands navires, à savoir :

- 1^o le radiogoniomètre doit permettre des relèvements sur des émissions **téléphoniques**;
- 2^o il doit donner des lectures suffisamment précises pour des émissions de faible puissance comme celles fournies par les postes de téléphonie de chalutiers;
- 3^o il doit permettre des relèvements corrects en utilisant les ondes relativement courtes employées par le service téléphonique des petits bateaux. A ces trois conditions, vient s'ajouter une quatrième condition, non moins difficile à remplir, celle d'être un appareil peu coûteux, robuste et d'un maniement aisé.

De toutes ces conditions, la troisième fut celle qui surtout a arrêté jusqu'ici la généralisation d'emploi du radiogoniomètre sur les chalutiers.

En effet, à la dernière réunion du Comité Consultatif International des Radiocommunications (Lisbonne, octobre 1934), l'avis a été à nouveau exprimé que les longueurs d'ondes utilisées pour la téléphonie des petits bateaux étaient impropres à la radiogoniométrie, en raison de leurs caractéristiques de propagation.

Cependant, les recherches ont été poursuivies, et nous pouvons apporter aujourd'hui des correctifs à ce que cette affirmation a de trop absolu.

Sans aucun doute, ces longueurs d'ondes ne sont pas les plus indiquées pour faire de la radiogoniométrie. Mais il est possible :

- 1^o si l'on veut se contenter de portées réduites, de faire des relèvements suffisamment précis sur des émetteurs de téléphonie de chalutiers;
- 2^o d'obtenir à des portées relativement considérables une indication satisfaisante de la direction d'où émane une émission; cette indication devenant de plus en plus précise à mesure que l'on se rapproche de l'émetteur repéré.

A la suite de ces résultats encourageants, des appareils répondant aux autres conditions énumérées ci-dessus ont été construits et installés, et l'on peut prévoir que dans un avenir rapproché, le radiogoniomètre aura pris à son tour la place qui lui revient comme appareil de sécurité et de navigation à bord des chalutiers.